

N°9, année 2019





Président
Francis Jégon



Vice président
Camille Guéneau



Secrétaire
François Pégades



Secrétaire adjointe
Catherine Bégin



Treasurer
Jacques Zébuloun



Treasurer adjoint
Hervé Prigent

Les membres du bureau



Joëlle Zébuloun



Alain Hillien



Jean-Yves Le Bitoux



Serge Alain



Alain Prud'homme



Jean-Pierre Rolland



Le mot du président

Chères adhérentes, chers adhérents,

2018 se terminant, voici venu le temps du bilan. Je le diviserai en quatre parties.

a) Financièrement, notre regroupement avec l'association des régates pour créer la « fête de la mer » a été un gros plus. Clôture celle-ci, notre soirée maquereaux grillés, servie pour une fois par la météo, a été un grand succès.

b) Pour ce qui concerne le bar, grâce en partie aux actions auxquelles nous nous sommes associés, le 48ème parallèle a momentanément disparu, avec l'autorisation de pêcher un bar jusqu'à la fin de l'année. Espérons que cette décision soit reconduite en 2019 en attendant mieux.

c) Cette année les pêcheurs plaisanciers et professionnels ont eu à faire à des pilliers de casiers. L'association fera tout ce qui est en son pouvoir, avec la fédération des pêcheurs plaisanciers (FNPP) et avec la mairie, afin que cette pratique frauduleuse soit éradiquée une bonne fois pour toute et que l'accès de ces personnes indélicates à un corps-mort leur soit définitivement interdit.

d) Le local de l'amicale prévu sur le port est en bonne voie. L'association remercie Mr le Maire et Mme GAREL sa première adjointe pour leur investissement et le suivi du dossier.

Comme tous les ans, pour que la saison 2019 se passe bien pour tout le monde, je vous demande de respecter les règles de sécurité et surtout de porter votre gilet de sauvetage car la majorité des noyades ont lieu sur l'annexe entre la cale du port et le bateau.

Pour finir un grand merci à nos sponsors sans lesquels ce journal ne pourrait pas se faire

Un grand merci aussi à nos bénévoles pour leur dévouement lors de nos soirées et activités.

E vénements pour 2019

30 mars : Assemblée générale, ouverte à tous les adhérents

27 juillet : Journée pêche sous réserve d'une météo favorable pour les amicalistes
(extérieurs sur inscription)

10 août : soirée maquereaux grillés

Ateliers prévus:

Matelotage

L'hélice, ses effets sur la maîtrise du bateau, son utilisation

Mise à l'eau d'un canot de survie

Asemblée générale 2019



Le 30 mars 2019 aura lieu notre Assemblée Générale ordinaire
rdv à 17H30, école de voile de Port Blanc

ORDRE DU JOUR prévisionnel :

- Lecture du rapport moral et du rapport d'activité
- Rapport financier par le trésorier
- Présentation du budget prévisionnel 2019
- Election du tiers sortant
- Questions diverses

INVITES :

- Messieurs le Maire et son adjoint
- Monsieur Claude BOUGAULT, président du comité départemental des Côtes d'Armor pour la FNPP
- Madame/Monsieur le représentant de la SNSM
- Monsieur le Maître de port
- Un représentant du CLUP

LES PERSONNES SOUHAITANT SE PRESENTER AUX ELECTIONS
SONT PRIEES DE SE MANIFESTER PAR MAIL AU SECRETARIAT
OU DE FAIRE USAGE D'UN POUVOIR POUR SE FAIRE
REPRESENTER EN SEANCE

La pêche du bar : ou en est-on ?



Le bar commun ou bar européen (*Dicentrarchus labrax*), surnommé loup ou perche de mer, est une espèce de poissons principalement marins qui entrent parfois en eau saumâtre et en eau douce, appartenant à la famille des moronidés.

On le trouve tout autour et à l'intérieur de l'Europe, y compris à l'est de l'océan Atlantique (de la Norvège au Sénégal), en mer Méditerranée et en mer Noire.

Les populations de bar commun ont considérablement diminué, a priori avec la pression croissante de la pêche commerciale.

Ce poisson est très recherché par les pêcheurs sous-marins et les pêcheurs sportifs en raison de sa « belle défense » et de sa chair réputée délicieuse.

Le bar commun ou bar franc est essentiellement pêché par les chalutiers, les fileyeurs et les ligneurs. Le chalut représente plus de 60 % des débarquements de bar en France, les métiers de la ligne 21 % des débarquements et 13 % pour les fileyeurs

Le « bar de ligne » est un bar commun sauvage, pêché à la ligne en mer et qui a

La pêche du bar : ou en est-on ?

fait l'objet d'une écolabellisations dans les années 1990. Dans les années 2000, les procédures de labellisation (label rouge) ayant été abandonnées par les pêcheurs, chaque région productrice a créé une démarche qualité autour du bar de ligne

L'an dernier et afin de préserver l'avenir de la ressource l'UE avait décidé d'interdire la pêche récréative au-dessus du 48°parrallele (au nord du raz de sein).

Les pêcheurs amateurs n'étaient alors plus autorisés qu'à pêcher en « no kill » et 3 bars par jour et par pêcheur au Sud.

C'est cette décision d'interdiction de pêche qui a provoqué la colère des plaisanciers qui ont défilé à 700 à Morlaix.

Un petit historique sur cette situation :

2015 : en juillet la taille du bar a été fixée à 42 cm au lieu de 36 pour les plaisanciers uniquement.

2016 : révision a la baisse des prélèvements de la pêche récréative

2017 : pêche du bar interdite pendant sa période de reproduction puis ensuite 1 bar par jour et par pêcheur et cela a été incompris par sa limitation géographique.

2018 : les instances européennes ont décidé d'interdire totalement la pêche du bar dans la zone nord du 48°parrallele

Cette décision a été prise à partir de données du CIEM (Conseil international pour l'exploitation de la mer) incorrectes et manifestement surévaluées de nos prélèvements .

En effet en juin 2018 le CIEM a corrigé l'estimation du prélèvement de la pêche récréative de 2016, suite aux actions de la FNPP auprès des Ministères et des élus du littoral, aux nombreuses manifestations de nos adhérents (Pont de Normandie, Morlaix, Cherbourg, Calais).

Le Conseil de l'Europe est revenu sur sa décision et a autorisé de pouvoir prélever 1 bar par jour et par pêcheur à partir du 1 octobre 2018 et jusqu'à la fin de l'année.

2019 : La Commission a maintenu l'existence fallacieuse de 2 stocks. Au Nord du 48ème parallèle nous aurons le droit à 1 bar par jour et par pêcheur du 1er avril au 31 octobre, au Sud ils auront toujours droit à 3 bars par jour, toute l'année.

Casiers à crustacés : « plaisir gâché »

C'est un problème récurrent. Tous les étés, c'est « open bar » dans les casiers. Ceux-ci sont visités ou même volés par des individus peu scrupuleux. Les professionnels accusent les plaisanciers, les plaisanciers évidemment s'en défendent. Ceux qui pratiquent cette activité répréhensible, ne sont ni professionnels, ni plaisanciers, mais sont des braconniers.

Depuis quelques temps, une société installée à Pleumeur-Bodou a développé une application antivol pour faire face aux nombreux vols d'huîtres dans les parcs ostréicoles. C'est une fausse huître que l'on place dans une poche sur le parc et qui permet de savoir si elle se déplace en l'absence de l'ostréiculteur. Plus récemment, elle a adapté ce concept aux casiers à homards. Il s'agit d'un petit GPS étanche et d'une puce GSM cachée dans le casier et qui envoie un SMS au propriétaire en cas de mouvement.

Cette technologie a fait ses preuves. Le 10 juin, un plaisancier des Côtes d'Armor a reçu une alerte sur son téléphone. Le système lui a signalé que son casier se déplaçait à la vitesse d'un bateau. Il prévient les gendarmes qui interpellent le voleur (un professionnel) à son arrivée au port de Ploumanac'h. Il s'apprêtait à débarquer quinze casiers contenant quarante homards et des araignées.

Cet été, un plaisancier de Port-Blanc aurait été pris en flagrant délit par un drone, à relever les casiers de ses « copains plaisanciers ». Quelles seront les suites judiciaires à ces affaires ? À ce jour, nous n'avons pas d'informations officielles. Si les « bracos » ne sont pas condamnés à des sanctions significatives, ne nous étonnons pas que ces incivilités perdurent.

La brigade nautique de la gendarmerie de Lézardrieux ainsi que la DML des Côtes d'Armor, nous recommandent de signaler les vols, ne serait-ce que pour prendre des mesures face à ce phénomène, car en l'absence de plaintes, ils n'auront pas les moyens d'agir contre ces vols.

Casiers à crustacés : « plaisir gâché »

Attention toutefois, les casiers disparus n'ont pas tous été systématiquement volés.

- Il y a d'abord les casiers mal grésés et mal lestés qui partent à la dérive lorsque l'eau pousse ou que le varech envahit les orins. Nous sommes dans une région à fort marnage provoquant des courants importants. C'est un cas beaucoup plus fréquent qu'on ne le pense.

- Les casiers qui ne sont pas signalés, conformément à la réglementation ou dont le maillage n'est pas conforme, peuvent être confisqués par les agents des Affaires maritimes ou de la gendarmerie.

- Ne mouillez pas vos casiers dans les chenaux d'accès aux ports. Vos orins pourront être coupés par les navigateurs qui auraient leurs hélices engagées, (les coupe-orins sont très efficaces).

Si votre casier est bien boêté, bien localisé, n'oubliez pas de le visiter chaque jour, mettez-les au repos dès l'approche des forts coefficients de marée ou avis de coup de vent.

Rappel de la réglementation.

- Autorisation de deux casiers par bateau
- Taille mini du maillage des filets ou grillage 80 mm ;
- Maille étirée
- Goulotte de 140 mm mini.

Claude Bougault (CD 22)

Soirée maquereaux grillades 2018



Cette année nous nous sommes regroupés avec l'association des activités nautiques de Port-Blanc pour organiser « LA FÊTE DE LA MER » qui a eu un grand succès.



Après les régates, nous, plaisanciers de Port-Blanc, avons ravi les papilles d'un public venu en très grand nombre, attiré par un très beau temps.

Nous avons regretté de n'avoir pas pu satisfaire les derniers arrivants par manque de ravitaillements.



La soirée s'est déroulée au son des musiques bretonnes revisitées par le jeune groupe Triskill de Lannion qui a fait danser les convives.

Un grand merci à tous nos bénévoles pour leur dévouement qui a permis la pleine réussite de cette soirée.



Journée pêche 2018

Vendredi 27 juillet
l'amicale du bout du quai
a organisé sa journée
pêche ouverte cette année
à tous.



Une dizaine de bateaux ont
passé la journée en mer essayant
de pêcher lieux jaunes,
maquereaux, dorades ou
tacauds. L'un des participants a
même vu un requin taupe qui
pas effrayé par le bateau est
venu se frotter contre lui
durant quelques minutes.



L'orage a mouillé le retour des
participants faisant craindre des
problèmes pour la pesée et les
grillades suivant celle-ci.

Mais la soirée ne fut pas gênée par la
pluie.



A 18h30 la traditionnelle pesée eut lieu
permettant de voir les belles pièces
sorties de l'eau.

Journée pêche 2018



Le gagnant fut l'équipe Michel Gaubert/ Francis Jégou.



Après distribution des récompenses ou personne ne fut oublié, la soirée se termina par un verre de l'amitié autour de saucisses et lard à la plancha.



Tout le monde se sépara vers 22h, heureux de cette



Info CLUPIPP

Quel est le rôle du Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance (CLUPIPP) ?

A quoi sert-il ?

Qu'a-t-il amélioré dans notre vie de plaisancier de Port-Blanc ?

Voilà des questions auxquelles nous allons tenter de répondre.

Rôle des représentants des usagers :

- . Ils tiennent à jour la liste des membres du CLUP et les informent.
- . Ils font le lien entre les plaisanciers, la capitainerie et le gestionnaire la mairie de Penvenan.
- . Ils maintiennent un dialogue permanent entre les protagonistes, afin que la mairie ne soit pas un bureau des pleurs.
- . Ils formulent les demandes des plaisanciers et les défendent au Conseil Portuaire.
- . Ils réunissent et rédigent les questions diverses qui seront mises à l'ordre du jour au Conseil Portuaire.
- . Ils assistent à la réunion préparatoire au Conseil Portuaire.
- . Ils assistent au Conseil Portuaire.
- . Ils rédigent un compte rendu pour les membres du CLUP.

Bilan de ces 5 années :

Partant du principe que le Maître de port et son Adjoint sont payés par les plaisanciers il était logique que tout ce dont ils s'occupent soit payant. Ceci dans le but d'améliorer les recettes et ainsi éviter les augmentations de tarif.

Le CLUP a ainsi obtenu que :

- . La liste d'attente soit payante, ce qui a également permis de l'assainir.
- . Le parking des dériveurs soit payant.
- . La mise en place et l'entretien des bouées jaunes (baigneurs) ne soient plus à la charge des plaisanciers.

Reste le problème des mises à l'eau journalières que nous souhaitons payantes. En effet ces « plaisanciers » profitent de toutes les infrastructures, de l'eau, de l'électricité, gratuitement.

Améliorations dont le CLUP est à l'origine :

- . Arrêt de l'hémorragie des augmentations, effort à poursuivre
- . Respect par le gestionnaire des procédures, réunion préparatoire, convocations, ordre du jour, compte rendu, etc...
- . Remise en état de la cale de Rohannic (financée à 50% par la mairie, 50% par les plaisanciers).
- . Remise en état de la cale du port (financée par la mairie)
- . Remplacement des anneaux de quai et mains courantes (port et Rohannic)
- . Remise en état du parking à annexes de Rohannic (financée par la mairie).
- . Obtention d'une zone de mouillage à Pelinec à la demande de l'association des Misainiers pour ceux qui souhaitent laisser les bateaux en bois à l'eau l'hiver (en cours).
- . Accord pour la construction d'une maison des plaisanciers au port. Semble sur la bonne voie.

COMPTE RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE DU 18 JANVIER 2019

Comme d'habitude le Conseil Portuaire se déroule sereinement. Le seul point de désaccord sera l'augmentation des tarifs des mouillages de 2% . Nous nous opposons formellement à cette augmentation et bien entendu nous votons contre. D'autant qu'il est prévu un excédent de fonctionnement de 13 000€ comme l'année dernière. Cela s'est traduit par un impôt de 1 600 € et une prévision de 2 500 € cette année ! Le gestionnaire revoit ses comptes et essaye de remédier à cette situation.

Une fois de plus, nous regrettons l'absence du Département, des Affaires Maritimes, de la CCI et nos questions ne sortent donc pas du bourg ! Les pêcheurs et les professionnels du nautisme sont également absents, la vie du port ne semble pas les intéresser !

Au cours de la réunion préparatoire au Conseil Portuaire du 30 novembre nous avons remis une liste des points que nous souhaitons mettre à l'ordre

du jour. Certaines réponses nous seront faites directement le reste le sera au cours du Conseil Portuaire.

Budget

- Madame la Comptable nous détaille le budget. Malgré la clarté de l'exposé il nous faudrait plus de temps pour bien comprendre tous les détails.
- L'augmentation prévue ne concerne que les mouillages !
- Emploi « Hervé THOMAS » : reste détaché au port pour 900h.
- Navire de servitude : un nouvel appel d'offre est lancé. Nous avons déjà le moteur , les premières propositions des chantiers sont arrivées, le prix limite est fixé à 25 000€.
- Cale de Rohannic : toujours pas perçu la subvention de 10 000€ prévue par LTC.
- Travaux plongeur : ses services donnent satisfaction et sont donc reconduits. Le matériel de plongée n'est toujours pas vendu.
- Le Port a acquis un nouveau véhicule d'une valeur de 10 000€.
- Eau/électricité : la facture atteint 930€ pour le port seul !

Rapport de saison du maitre de port

- Le nombre de mouillages ne change pas.
- Suite à la demande des « Misainiers du Trégor » la zone de Pelinec va être aménagée. Deux lignes de 40 m de chaîne vont être installées ainsi que 10 mouillages. Ceci doit améliorer nos recettes. Fini donc les mouillages sauvages.
- Liste d'attente : 95 personnes. 13 personnes ont obtenu un mouillage en 2018.
- La recette des mouillages a légèrement baissé par rapport à l'année dernière.
- Les recettes visiteurs restent marginales.
- Rohannic : la vérification des bouées et des chaînes est en cours. Les bateaux ne sont pas revenus dans le parking réservé aux voitures. Nous avons

Info CLUPIPP

renouvelé notre demande de revoir l'extrémité de la cale.

- Port et à flot : vérification des chaînes et des bouées.
- Fermeture du port : tous les navires étaient sortis à la date butoir.
- Pêcheurs : beaucoup de bruits de coursives mais aucune certitude sur la poursuite d'activité de certains.

Sujets divers

- Annuaire des marées de Port-Blanc : abandonné car trop cher. Les horaires de Perros nous conviennent il suffit en effet de rajouter 5 mn .
- Corps morts : le Maître de port nous affirme qu'ils ont bien été tous utilisés.
- Suspension de contrat pour raison médicale : à notre demande un paragraphe sera rajouté dans le règlement portuaire.
- Les plaisanciers souhaitent inclure dans le règlement interne une clause de perte de mouillage en cas de condamnation pour vol dans le cadre de notre activité. Nous nous sommes renseignés cela est tout à fait possible.
- Vitesse limite dans le port : face aux dérives permanentes, demandons l'installation d'un panneau sur la digue du port.
- Mises à l'eau journalières : réitérons notre souhait qu'elles soit payantes. Nous faisons remarquer que ce sont les seuls à utiliser l'eau du port. Et la facture ne fait qu'augmenter.
- Maison des Plaisanciers : tout est prêt, il ne manque que les tampons.

N

otre ateliers : radeau de survie

MISE EN OEUVRE D'UN RADEAU DE SURVIE

RADEAU

- Le radeau doit être ISO 9605 de Classe 2 pour la navigation semi-hauturière (6 à 60 miles) et de classe 1 pour la navigation hauturière (sup à 60 M). Le nombre de places doit correspondre au nombre de personnes embarquées.
- Seuls les navires professionnels doivent être équipés d'un système de largage automatique. A la plaisance il est recommandé de le placer dans un endroit où il pourra être facilement débordé.
- La durée de vie d'un radeau est de 15 ans (passé à 18 ans cette année) avec une visite obligatoire tous les 3 ans.

BRASSIERES AUTOMATIQUES

- le système de déclenchement est valide 5 ans (hydrostatique) 3 ans (sel,cellulose). Vous avez aussi une poignée de déclenchement manuel. Vérifier la date et la couleur de la pastille, elle doit être verte, rouge signifie que le système a déjà été percuté. En secours la brassière peut encore être gonflée à la bouche).
- En armement côtier (inf à 6M) les brassières doivent être de 100 Newton mini, en armement semi-hauturier de 150N mini.
- L'équipement lumineux individuel n'est pas obligatoire si vous avez un feu à retournement . Obligatoire sur des engins type jet-ski.

PYROTECHNIE

- 3 feux rouges à main en côtier (inf à 6M)
- 3 feux rouges, 3 fusées et 2 fumigènes au delà.

COMMUNICATIONS

- Depuis 2 017, VHF fixe obligatoire à partir de l'armement semi-hauturier. Plus besoin de certificat de Radio-Téléphoniste dans les eaux territoriales françaises. Obligatoire au delà.
- Si vous avez une VHF fixe les fusées et les fumigènes ne sont plus

Notre ateliers : radeau de survie

obligatoires mais simplement recommandés, les feux rouges restent obligatoires.

- Il est recommandé de veiller en permanence le canal 16.
- La VHF portable n'est obligatoire qu'en armement hauturier en plus de la VHF fixe.

DECLENCHEMENT DE L'ALERTE

- Avec VHF fixe ASN (Appel Sélectif Numérique) reliée à un GPS : suivre procédure avec bouton « distress ». Une première impulsion pour choisir son sinistre, puis, un appui prolongé de 5 sec pour déclencher l'alerte. Grâce à votre identifiant MMSI (Maritime Mobile Service Identity) on saura qui vous êtes et votre position sera automatiquement transmise.
- Si votre VHF n'est pas reliée à un GPS il faudra communiquer votre position au CROSS. En plus de votre position en latitude et longitude, il est nécessaire de préciser sa position en relèvement et distance par rapport à un point connu. Ceci sera beaucoup plus explicite pour les navires des parages qui recevront l'appel.
- Avec une VHF non ASN : prendre contact avec le CROSS ou les sémaphores (Ploumanach et Bréhat dans les parages) sur 16 qui se chargera de déclencher l'alerte. Dans la réglementation vous devez avoir le N° d'immatriculation de votre navire visible dans le poste de pilotage pour être en mesure de le communiquer rapidement. Je recommande également de savoir épeler le nom de son navire dans le code maritime international (Alpha, Bravo, Charlie, Delta, Echo, etc...) ça fera moins amateur !!!
- Avec un Tél portable : il permet simplement de prévenir le CROSS (196) qui se chargera du reste. Le téléphone portable est cependant un excellent moyen de secours quand on reste dans les parages en cas d'avarie moteur ou d'un bout dans l'hélice par exemple. Il permet en effet d'appeler un autre bateau et ainsi éviter de déplacer la SNSM. Il ne permet pas aux navires dans les parages d'être avertis. Un tél portable ne remplace pas une VHF.
- Si vous n'êtes pas en mesure de communiquer votre position sachez que, par Radiogoniométrie, les secours peuvent vous localiser lorsque vous

Notre ateliers : radeau de survie

parlez dans la VHF.

- Je rappelle les trois degrés d'urgence :
 - Sécurité (3 fois) pour un message concernant la sécurité.
 - PAN (3 fois) pour une avarie, pas de vie en danger. Hisser pavillons NC.
 - Mayday (3 fois) si vie en danger, incendie, voie d'eau.
- Avec fusées : de préférence si navire à vue. Dure 40 sec et peut être vue à 40 M la nuit. Attention : déclencher une fusée équivaut à un « Mayday ».
- Les feux rouges (durée 1 mn) pour la nuit et les fumigènes (durée 3 mn) pour le jour servent plutôt à vous signaler lorsque les secours vous cherchent.



Notre ateliers : radeau de survie

MISE EN OEUVRE DU RADEAU

- Amarrer solidement le bout de déclenchement au navire. Il ne s'agit pas que le radeau vous échappe avec une rafale.
- Ne pas couper les cerclages du radeau.
- Déborder le radeau.
- Tirer le bout de déclenchement, environ 10 m, jusqu'à percussion.
- Important : embarquer avec soi, VHF (repérage radiogoniométrique) et téléphone portable.
- Règle de base : on reste à bord de son navire le plus longtemps possible.
- Pour larguer : couper le bout avec couteau prévu à cet effet dans le radeau.
- Vous trouverez dans le radeau : lampe, piles, miroir, rations de survie, eau, lignes de pêche, ancre flottante, écope, couvertures isothermes, trousse médicale, comprimés mal de mer, kit réparation radeau, éclairage secours cyalume, ligne de vie, pyrotechnie, éponges, récupérateur eau de pluie, manuel de survie. Pour le repérage le radeau est équipé sur le toit, d'une lampe alimentée par une pile à eau de mer et de réflecteurs radar.



Notre ateliers : hivernage

ENTRETIEN DES MOTEURS – HIVERNAGE

Hors-bord Annexe

Rinçage moteur : 30mn

- Dans bac, permet de faire tourner avec « stop sel » si cela n'a pas été fait depuis longtemps.
- Avec les « oreilles ». Il faut également faire tourner le moteur car le rouet de pompe empêche l'eau de circuler.
- Directement avec le tuyau d'arrosage (limiter la pression) si le moteur dispose d'un bouchon prévu à cet effet situé après la pompe (Pas besoin de faire tourner le moteur).
- Ceci ne concerne pas les moteurs réfrigérés à l'air.

Vidange carburateur :

- A la fin du rinçage, couper l'arrivée d'essence et laisser le moteur s'étouffer.
- Si oublié, vider le carburateur par la vis de vidange située sous celui-ci.

Bougie :

- Démontage, nettoyage, vérification de l'état de l'anode et contrôle de l'écartement (voir notice). Un remplacement tous les 5 ans est amplement suffisant. Depuis la suppression du plomb les bougies vieillissent beaucoup mieux.
- Avec une seringue injecter une petite quantité d'huile dans le cylindre et faire faire quelques tours au moteur avec le lanceur. Ceci est particulièrement utile sur les petits 2 temps que l'on trimballe dans tous les sens avec le risque d'introduction d'eau de mer dans le cylindre par les lumières d'échappement (Mettre de l'huile 2 temps) . Pour un 4 temps mettre de l'huile moteur.
- Remonter la bougie : serrage à la main plus un quart de tour.
- Ne pas s'inquiéter à la fin de l'hiver si vous voyez cette huile suinter par la sortie commune eau et gaz (2 temps).

Notre ateliers : hivernage

Anode d'embase :

- On ne remplace les anodes que si un tiers parti.
- Les nettoyer en évitant la brosse métallique, vous feriez l'inverse du but recherché en introduisant de fines particules métalliques. On nettoie bien le plan de pose et les vis, le contact doit être le meilleur possible avec la masse métallique que l'on protège.

Embase :

- Contrôle de l'état de l'huile. Ouvrir doucement le bouchon de vidange (inférieur) . Si le moteur est au repos depuis longtemps l'huile aura eu le temps de décanter, l'eau et les impuretés sortiront en premier. Vérifier la couleur et l'aspect de l'huile, en cas de pollution elle devient brune et laiteuse. Si ok remettre ce bouchon très peu d'huile aura coulé.
- En cas de doute ne pas hésiter à vidanger en ouvrant les 2 bouchons. Cette opération est simple et peu coûteuse. Si la pollution est importante faire un rinçage avec de l'huile neuve avant de refaire le plein. Il faudra envisager de remplacer les étanchéités (arbre d'hélice, arbre vertical et tringlerie).
- A l'aide d'une poire ou d'une pompe on remplit par le bas jusqu'à dégueuler par le haut. Refermer le haut en maintenant la poire puis le bas rapidement après l'avoir retirée.
- Bien vérifier la présence et l'état des joints.
- Huile : de préférence de l'huile engrenage type « embase ». Ne pas utiliser une huile terrestre sous prétexte que la viscosité est identique, (80W90 par exemple). Même si, en principe, toutes les huiles engrenage disposent d'additifs anti-émulsion, on est certain qu'une huile « embase » comporte bien ces additifs qui empêchent l'émulsion en cas de pollution à l'eau de mer, ce qui condamnerait un engrenage. En tout état de cause si vous choisissez une huile engrenage terrestre il est impératif que celle-ci soit classée GL-5 dans le système API.

Essence :

- Essence 95E10 fortement déconseillée sur la majorité de ces moteurs

Notre ateliers : hivernage

voir interdite sur certains. Bien lire sa notice en effet les joints ne sont pas toujours adaptés à l'utilisation de l'alcool.

- Nombre d'effets indésirables, corrosion, usure des joints, difficultés de démarrage sont dus à la tendance de l'essence à l'alcool à absorber l'humidité de l'air .
- SP 95 : La très grande majorité des moteurs actuels sont conçus pour fonctionner au SP 95, certains ateliers recommandent cependant du 98 pour des raisons de conservation de l'essence (à démontrer) mais si vous videz vos carburateurs il n'y aura pas de problème.

Huile 2 temps :

- Utiliser exclusivement de « l'huile 2 temps hors-bord » qui répond à la norme TC W3 . Cette huile est dite « sans cendre » et est biodégradable .
- Cette huile a une excellente tenue à la température, une bonne solubilité dans l'essence et ne fait ni fumée ni dépôt.
- Mélange : Aux alentours de 1%(voir sa notice).
- Remarque : Il est formellement interdit d'utiliser cette huile dans les moteurs 2 temps de jardinage., avaries garanties.

Graissage :

- Pour les graisseurs, filetages et tringlerie utiliser exclusivement de la graisse au lithium. Les graisses dites « marine » sont au lithium, elles résistent beaucoup mieux à l'eau de mer.

Hélice :

- La déposer, graisser l'arbre cannelé ainsi que le joint à lèvres (évite de sécher)

Rouet de pompe eau de mer :

- Rien à faire , le meilleur moyen de bien le conserver est de ne jamais tourner à sec, même quelques secondes pour un essai. Il peut ainsi faire quasiment la vie du moteur.

Notre ateliers : hivernage

Nettoyage moteur :

- Nettoyage du moteur avec chiffon sec. On peut utiliser des produits préventifs corrosion.
- Pour les circuits électriques on peut également utiliser des produits qui améliorent l'isolement électrique.

Moteurs 4 temps :

- Vérifier le niveau et l'aspect de l'huile moteur.
- Une vidange et remplacement du filtre à huile tous les 2 ou 3 ans suffit amplement vu le nombre d'heures de ces moteurs.

Gros moteurs Hors-bord:

- Entretien identique à ce que l'on vient de voir. Pour l'essence, si vous avez un filtre décanteur, remplacer la cartouche tous les 2 ou 3 ans en fonction de l'utilisation. Lorsque vous changez la cartouche il est impératif de vider et de nettoyer le bocal. On ne remet jamais un filtre propre dans le « bouillon ». Si vous avez un pré-filtre décanteur : même raisonnement.
- Si vous utilisez de l'essence avec alcool le filtre décanteur est impératif pour les raisons évoquées ci-dessus. Vérifier que celui-ci est compatible avec l'alcool.
- Essence : SP 95 pour la majorité, on peut terminer la saison en mettant un conservateur dans l'essence.
- Distribution et rouet de pompe eau de mer : voir recommandations constructeur.
- Anode moteur : vérifier l'état de cette anode située dans le bloc moteur, le démontage est en général aisé. Même raisonnement que pour les autres anodes.
- Les moteurs récents disposent d'un horo-contrôle pour les périodicités d'entretien.

Trim :

- Vérifier le niveau d'huile .En général huile type « DEXRON 2 »

Barre hydraulique :

N^otre ateliers : hivernage

- Vérifier le niveau d'huile. En général huile de type « DEXRON 2».
- Une manœuvre de barre une ou deux fois dans l'hiver ne fera pas de mal.

Réservoirs :

- Afin d'éliminer tout risque de bactéries faire un rinçage de votre nourrice et de vos réservoirs avec de l'alcool à brûler (valable également pour le diesel).

In board diesel

Rinçage moteur , 2 méthodes les plus courantes:

- Défaire la durite d'aspiration de la pompe eau de mer et la faire aspirer dans un récipient que l'on remplit en parallèle avec un tuyau d'arrosage . Cette méthode a l'avantage de pouvoir terminer le rinçage avec du « 4 saisons» (protection anti corrosion et anti-gel du circuit).
- Mettre directement le tuyau d'arrosage dans la prise eau de mer par l'extérieur. Pas de démontage.
- Si vous n'avez pas de « 4 saisons » et qu'il y a risque de gel vous pouvez vidanger le circuit eau de mer, il y a en général des purges sous les réfrigérants, voire une purge générale. On peut également souffler le circuit à l'air comprimé.

Vidange huile moteur :

- Après avoir rincé le moteur le moment est idéal pour faire la vidange. En effet l'huile est chaude et beaucoup plus facile à aspirer.
- Toujours utiliser l'huile prévue par le constructeur, minérale ou synthétique. La seule variante possible , la 10W40 (semi-synthétique) à la place de la 15W40 (minérale)

Notre ateliers : hivernage

- Remplacer systématiquement le filtre à huile. Lubrifier le joint et serrer à la main.
- Refaites démarrer le moteur pour le lubrifier avec l'huile neuve.
- Si vous tournez peu une vidange tous les 2 ans suffit, vu la qualité des huiles actuelles.

Filtres combustible :

- Si vous tournez peu un remplacement tous les 2 ans suffit à plus forte raison si vous avez un pré-filtre.
- Lorsque vous remplacez le pré-filtre (filtre décanteur) il est impératif de vider le bocal et de le nettoyer.
- Je conseil d'installer une poire avant le décanteur en effet la purge des filtres est grandement facilitée. Il faut faire cela proprement, choisir la bonne taille de poire (6, 8, ou 10 mm) . Attention ce ne sont pas les serflex qui font l'étanchéité ! Toujours doubler les serflex.

Rouet de pompe eau de mer :

- Le déposer tous les ans pour contrôle. Utiliser un extracteur ou 2 gros tournevis plats pour le sortir. Ne jamais faire l'opération avec un seul tournevis vous risquez de détériorer les roulements ou de fausser l'arbre. Rincer le rouet et le stocker au sec et à l'abri de la lumière tout l'hiver.
- Graisser le joint à lèvres dans le corps de pompe avec de la glycérine (pas d'huile, pas de graisse dans la pompe) pour éviter de sécher et de se retrouver avec une fuite à la remise en route.
- Le rouet de pompe étant déposé vous pourrez faire un essai de démarrage avant la mise à l'eau . Ne pas laisser tourner trop longtemps cependant, surtout si vous avez un water-lock en plastique.
- Au remontage bien l'enduire de glycérine. Le sens des aubages n'a aucune importance ils se mettront en place dès le premier tour.

Filtre eau de mer :

- Démontage, nettoyage.

Notre ateliers : hivernage

- A faire également au moins une fois par mois pendant la saison .

Batteries :

- Si le bateau est stocké dans un endroit sain et sec on peut les laisser à poste, coupes batteries ouverts.
- Une batterie se conserve mieux chargée.
- Si batterie avec bouchons (dite batterie avec entretien) faire le niveau avec de l'eau distillée. Batterie chargée le niveau de l'électrolyte se fait à 1 cm au dessus des plaques de plomb.
- Bien nettoyer les cosses avec brosse bronze de préférence.
- Si possible remonter les cosses avec « Battery terminal grease ».
- La propreté d'une batterie doit être irréprochable, ça évite les fuites de courant.

Silent block :

- Bien les nettoyer et les contrôler, le caoutchouc vieillit très mal en présence d'huile ou d'hydrocarbure, on peut les recouvrir d'un produit spécial de protection des caoutchoucs (difficile à trouver).
- Vérifier le serrage.

Courroies :

- Dépose, nettoyage au chiffon, stockage au sec.
- Nettoyage des gorges de poulies à la brosse métallique.
- Bien faire fonctionner les ridoirs et les graisser généreusement. Si on doit changer une courroie en mer ça sera plus confortable.
- Vérifier l'état des courroies. Si l'état d'une courroie vous inquiète (fissures) ne pas hésiter à la changer . Garder la vieille en rechange à bord.
- Au remontage on peut pulvériser du spray « antiglisse courroie » si on en dispose.
- Serrage : vérifier les instructions constructeur. Si non : 1 cm de battement pour une courroie crantée sur la plus grande longueur. Pour une courroie linéaire on doit pouvoir faire un quart de tour sans trop forcer sur la plus grande longueur.

Notre ateliers : hivernage

- Se méfier des systèmes de serrage au couple : pas tous fiables.

Réservoirs

- Pleins de préférence, à condition d'être sûr de consommer le combustible 6 mois plus tard.
- La grande majorité des bactéries se développent avec l'humidité et la lumière. Si le réservoir est vide il y a un plus grand risque de condensation sur les parois.
- Un nettoyage des bidons et réservoirs à l'alcool à brûler est très efficace dans la prévention contre les bactéries.
- En navigation il est fortement conseillé de traiter systématiquement le combustible contre les bactéries, tous les produits que l'on trouve sont efficaces.

Notre ateliers : V H F

ATELIER VHF (Very High Fréquency)

La VHF est l'outil de sécurité de la navigation par excellence. Tous les CROSS , sémaphores, navires, stations côtières assurent une veille permanente sur canal 16. Pour cette raison la réglementation s'est assouplie et dispense les utilisateurs de VHF portable d'être titulaire du CRR dans les eaux territoriales.

La VHF sert également dans bien d'autres fonctions : la communication navire-navire, navire-port, recevoir la météo, assurer la sécurité d'une régates.

Toutes les VHF fixes sont désormais ASN (appel sélectif numérique) . Ce système permet de transmettre et de recevoir les appels de détresse de manière très simple.

La VHF assurait à l'origine les communications privées , désormais celle-ci sont assurées par les téléphones portables. Avec ceux-ci vous pouvez communiquer avec les sémaphores et les CROSS en composant le 196.

Rappels de la réglementation :

- VHF fixe obligatoire en semi-hauturier (de 6 à 60M) depuis 2 017.
- VHF portable obligatoire en hauturier (> à 60M) en plus de la fixe.
- VHF portable non ASN autorisée en côtier (< à 6M) dans les eaux territoriales, sans permis.
- Nouveau permis côtier : autorise l'utilisation de VHF fixe et portable en puissance inf à 6W dans les eaux territoriales.
- Si VHF fixe : fumigènes et fusées ne sont plus obligatoires. Les feux rouges restent obligatoires.
- Nom et immatriculation du navire visibles de la VHF. En code international (Alpha, Bravo, Charlie...) de préférence.

Puissance :

- Portable : 6w, portée 5M.
- Fixe : 25w, portée 20M.

La portée est théorique, fonction de la météo et de la hauteur de l'antenne

Notre ateliers : V H F

(courbure de la terre) . Avec les stations côtières les distances sont bien supérieures les antennes étant très hautes.

Canaux à connaître :

- 16 : canal de veille et de sécurité. On ne discute pas sur ce canal.
- 6,8,72,77 : canaux navire/navire.
- 9 : ports de plaisance en France.
- 69 : école de voile de PB .
- 3,4,67,68,79,80,87,88 : CROSS.
- 12 : port de St Peter à Guernesey.
- 14 : port de St Héliier à Gersey.
- 70 : canal utilisé par l'ASN.

Mise en route de la VHF :

- Tourner le bouton volume dans le sens horaire, le dernier canal utilisé s'affiche.
- Sélectionner le canal (la touche rouge « 16 » permet l'accès direct au canal 16).
- Tourner le bouton « Squelch » à fond dans le sens inverse des aiguilles d'une montre et ramener le doucement jusqu'à faire disparaître le souffle. La VHF est prête à fonctionner.
- A chaque changement de canal reprendre le réglage du squelch.
Note : le réglage du volume ne concerne que la réception, la puissance d'émission est fixe.

Autres réglages principaux :

- Hi/Lo : module la puissance d'émission, Lo=low, puissance d'émission 1w, Hi=high, puissance d'émission max (5w pour VHF portable,

Notre ateliers : V H F

25w pour VHF fixe). Il est recommandé d'utiliser la puissance mini lorsqu'on est proche, on économise la batterie.

- DW= double watch, on veille le canal affiché et le 16 .
- TRI = triple veille, on veille le canal affiché le 16 et le 9.
- PTT= Press to Talk , on appuie sur ce bouton pour parler, on le lâche pour recevoir.

VHF ASN (appel sélectif numérique)

- Ce nouveau type de VHF permet de transmettre et de recevoir automatiquement les messages de détresse.
- Le bouton « distress » envoie automatiquement votre message avec toutes les informations vous concernant.
- Une première impulsion pour choisir son sinistre, puis un appui prolongé de 5sec pour déclencher l'alerte. Grâce à votre identifiant MMSI (Maritime Mobile service Identity) on saura qui vous êtes.
- Si votre VHF dispose de sa propre antenne GPS ou si elle est reliée à une cartographie votre position sera également transmise sinon vous devrez la communiquer lorsque le CROSS vous contactera.

VHF AIS (Automatic Identification System)

- Cette VHF dispose d'un écran type radar.
- L'objectif est la prévention des collisions et la surveillance du trafic.
- Cette VHF peut être simple récepteur mais aussi émetteur et récepteur.
- Permet de visualiser sur l'écran les navires émetteurs des parages avec leurs caractéristiques (Nom, cap, vitesse, route fond).

Bonne veille, le Radio dans la marine n'aime pas qu'on lui brouille l'écoute !!!

Nos ateliers



Un grand merci à notre animateur Serge Allain qui met à notre disposition ses connaissances techniques et maritimes en animant nos ateliers et est l'auteur de ces textes de références.

Alphabet code international

A alfa B bravo C charlie D delta E echo F foxtrot
G golf H hotel I india J juliett K kilo L lima
M mike N november O oscar P papa Q quebec R romeo
S sierra T tango U uniform V victor W whiskey X x-ray
Y yankee Z zulu

0 zero 1 one 2 two 3 three 4 four 5 five
6 six 7 seven 8 eight 9 nine , décimale . stop

Les tailles minimales à respecter

Quelques conseils concernant la pêche à pied.

Vous allez pêcher à pied seul ou en famille. Il est nécessaire d'observer quelques consignes de sécurité ainsi que le respect de la faune et de la flore.

- Il est très important de regarder les horaires des marées. N'hésitez pas à demander conseils sur le port. Vous trouverez presque toujours une personne locale pour vous renseigner. Ils existent dans les panneaux de l'association.
- Consultez la météo, car le temps peut changer rapidement, surtout à la renverse de marée.
- Ayez avec vous un portable pour le cas où vous vous êtes laissé surprendre par la montée des eaux. Montez sur un point haut, à Port-Blanc nous sommes entourés d'îles. Il y aura toujours quelqu'un pour aller vous chercher.

Les règles légales.

- La pêche à pied dite de loisir est destinée à une consommation personnelle.
- Respectez le milieu naturel en remettant en place les cailloux que vous retournez.
- Il est interdit de recourir à des moyens mécanisés ou d'utiliser des engins respiratoires.
- Il est interdit de ramasser les espèces à moins de 15 mètres d'une concession qui cultive cette même espèce.
- Le tri des captures doit être effectué au fur et à mesure sur le lieu de pêche.

Attention, respectez bien ces consignes car des contrôles ont lieu chaque année et des amendes conséquentes ont déjà été distribuées.

Nous vous recommandons de regarder nos panneaux sur les deux ports de Port-Blanc, ils sont réactualisés tous les mois, ils indiquent les horaires des marées ainsi que les tailles minimales de pêche des crustacés et coquillages les plus courants ainsi que leur quotas. L'amicale vend pour 2€ des pieds à coulisse en plastique très utiles.

Renseignez-vous des interdictions sanitaires, évitez de consommer les coquillages et crustacés pêchés dans la baie de Pellinec qui est classé insalubre.

En conclusion si on veut pêcher durablement, il faut pêcher intelligemment.

Coquillages

Coque..... 3 cm

Couteau.....10 cm

Huître6 cm

Moule.....4 cm

Ormeau 9 cm (20 prises maximum par personne et par jour. Pêche interdite du 15 juin au 31 août. La pêche à l'ormeau s'exerce à la main et est interdite en pêche ou chasse sous-marine)

Palourde..... 4 cm
Pétoncle..... 4 cm
Praire 4.3 cm
Saint Jacques 11 cm (30 prises maximum par personne et par jour. Pêche interdite du 15 mai au 30 septembre)

Crustacés

Araignée12 cm (En pêche sous-marine 6 prises par personne et par jour)
Bouquet5 cm
Crevette5 cm
Etrille 6.5 cm
Homard 8,7 cm (ligne médiane qui va de l'arrière de l'orbite jusqu'à la bordure distale du céphalothorax)
Langouste 11 cm (longueur céphalothoracique)
Tourteau..... 14 cm (de largeur)

Poissons

Bar..... 42 cm (de avril à octobre 1 bar par jour et par pêcheur)
Cabillaud.....42 cm
Chinchard..... 15 cm
Congre..... 60 cm
Dorade..... 23 cm
Lieu Jaune.....30 cm
Maquereau20 cm
Mulet20 cm
Plie grise27 cm
Rouget Barbet.....15 cm
Sardine..... 11 cm
Saumon50 cm
Sole24 cm
Turbot30 cm

La nageoire caudale des poissons doit être coupée en biseau pour indiquer qu'ils proviennent des plaisanciers

Toute revente de la pêche est interdite, sauf licence professionnelle.

Matériel de sécurité obligatoire à bord

Type de navigation pratiquée

Basique	Jusqu'à 2 milles d'un abri
Côtier	Jusqu'à 6 milles d'un abri
Semi-hauturier	Entre 6 et 60 milles d'un abri
Hauturier	Au-delà de 60 milles d'un abri

Modernisation de la réglementation

(1) Équipement individuel de flottabilité (EIF)

Le niveau de performance est exprimé en newtons. La norme doit être NF-EN 12402.

L'équipement doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- 50 newtons au moins (aide à la flottabilité) pour une navigation jusqu'à 2 milles d'un abri ;
- 100 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri ;
- 150 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour une navigation toutes zones ;
- 100 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour les enfants de 30 kg maximum quelle que soit la distance d'éloignement d'un abri. Ces équipements sont approuvés ou marqués

(2) Dispositif lumineux Pour être secouru il faut être vu

Une lampe torche étanche ou moyen lumineux individuel (type lampe Flash ou cyalume) d'une autonomie minimale de 6 heures et assujetti à chaque individuel équipement de flottabilité.

(3) Annuaire des marées

Pour une navigation en basique et côtier, il suffit d'avoir un moyen de connaître les heures de marées du jour de la zone de navigation. L'emport de l'annuaire n'est pas obligatoire.

(4) Fusées à parachute et feux rouges à main

Depuis le 1 er janvier 2016 les fusées périmées peuvent être rendues au point de vente lors de l'achat de nouvelles. Ne pas les jeter, ne pas les stocker, ni les utiliser comme feux d'artifice qui déclencheraient des secours en mer.

(5) VHF

À plus de 6 milles d'un abri, le chef de bord peut choisir de n'embarquer ni fusées à parachutes, ni fumigènes s'il dispose d'une VHF. Depuis le 1er janvier 2017 une VHF fixe est obligatoire pour une navigation semi-hauturière.

Matériel obligatoire

	Basique	Côtier	Semi-hauturier	Hauturier
Équipement individuel de flottabilité (1)	x	x	x	x
Dispositif lumineux (2)	x	x	x	x
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie	x	x	x	x
Dispositif d'assèchement manuel	x	x	x	x
Dispositif de remorquage	x	x	x	x
Ligne de mouillage (si masse lège ≥ 250 kgs)	x	x	x	x
Annuaire des marées (3)	x	x	x	x
Pavillon national (hors eaux territoriales)	x	x	x	x
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer		x	x	x
3 feux rouges à main (4)		x	x	x
Compas magnétique (ou GPS en côtier)		x	x	x
Cartes marines officielles		x	x	x
Règlement international pour prévenir les abordages en mer		x	x	x
Description du système de balisage		x	x	x
3 fusées à parachute (4) et 2 fumigènes ou 1 VHF fixe			x	x
Radeau de survie			x	x
Matériel pour faire le point			x	x
Livre des feux tenu à jour			x	x
Journal de bord			x	x
Dispositif de réception des bulletins météorologiques			x	x
Harnais et longe par navire pour les non voiliers			x	x
Harnais et longe par personne embarquée pour les voiliers			x	x
Trousse de secours conforme à l'article 240-2, 16			x	x
Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit			x	x
Radiobalise de localisation des sinistres (EPIRB)				x
VHF fixe (5)			x	x
VHF portative (5)				x

Marées de la saison 2019- AVRIL

AVRIL

	☐ Pleines mers						☐ Basses mers			
	Matin h:mm	haut. m	Coef.	Soir h:mm	haut. m	Coef.	Matin h:mm	haut. m	Soir h:mm	haut. m
1 L	05:05	7.60	050	17:07	7.75	056	11:28	3.15	23:52	3.05
2 M	05:51	8.10	061	18:17	8.20	067	---	---	12:11	2.60
3 M	06:30	8.50	071	18:53	8.55	076	00:32	2.55	12:49	2.20
4 J	07:06	8.85	080	19:27	8.85	083	01:08	2.10	13:24	1.85
5 V	07:41	9.10	086	20:00	9.05	088	01:41	1.80	13:58	1.60
6 S	08:16	9.20	090	20:31	9.15	090	02:14	1.60	14:30	1.45
7 D	08:46	9.25	090	21:01	9.15	090	02:45	1.50	15:01	1.45
8 L	09:17	9.15	088	21:31	9.05	086	03:16	1.55	15:32	1.60
9 M	09:47	8.90	083	22:01	8.75	078	03:48	1.70	16:04	1.90
10 M	10:21	8.55	074	22:35	8.40	068	04:21	2.05	16:39	2.35
11 J	11:01	8.05	063	23:18	7.95	057	04:59	2.50	17:20	2.90
12 V	11:54	7.60	051	---	---	---	05:45	3.00	18:14	3.40
13 S	00:19	7.50	047	13:12	7.20	044	06:52	3.45	19:34	3.75
14 D	01:46	7.30	044	14:53	7.30	046	08:26	3.50	21:09	3.60
15 L	03:25	7.60	052	16:18	7.85	059	09:57	3.05	22:33	2.95
16 M	04:42	8.20	067	17:23	8.50	076	11:10	2.30	23:07	2.20
17 M	05:44	8.90	084	18:18	9.10	091	---	---	12:08	1.55
18 J	06:38	9.45	097	19:08	9.55	102	00:32	1.50	12:59	1.00
19 V	07:27	9.80	105	19:53	9.80	107	01:20	1.00	13:44	0.70
20 S	08:12	9.90	108	20:33	9.80	107	02:04	0.75	14:27	0.65
21 D	08:51	9.75	105	21:09	9.65	101	02:45	0.75	15:06	0.80
22 L	09:27	9.45	097	21:42	9.30	091	03:23	1.00	15:42	1.30
23 M	09:59	8.95	085	22:13	8.80	078	03:58	1.45	16:16	1.90
24 M	10:31	8.40	070	22:45	8.25	063	04:33	2.05	16:49	2.55
25 J	11:07	7.75	055	23:24	7.70	048	05:09	2.70	17:26	3.25
26 V	11:54	7.20	041	---	---	---	05:51	3.35	18:13	3.85
27 S	00:18	7.15	036	13:04	6.75	032	06:49	3.90	19:25	4.30
28 D	01:43	6.85	031	14:40	6.70	032	08:14	4.10	21:00	4.25
29 L	03:11	7.00	035	15:58	7.05	039	09:39	3.85	22:15	3.85
30 M	04:17	7.35	045	16:52	7.50	050	10:41	3.40	23:08	3.35

GELGON Nautisme
Réparation - Manutention - Hivernage

NOUVEAU
aire de coiffage

HONDA
MERCIER

OCQUETEAU

SCOUTER **TERNA** **BRASSERIE**

www.gelgon.com

13 rue de Lannion - PENVENAN - TEL. 02 96 92 47 00 - gelgon-nautisme@wanadoo.fr

AFFAIRES MARINES & LOISIRS
 Classement de proximité

Puces de mer
 Accessoires
 Pêche

ZA de Kerlennec
 4 rue Jean-Paul Sartre
 22300 LANNION

TEL. 02 96 48 12 81
 06 78 93 22 89

Ac'Scion Pêche
 Pêche à l'Éclair

Valentin RIVOAL
 02 96 23 76 07
www.pescheclair.com

21, quai de Rennes - 22300 PENVENAN

NAUTI BREIZ
 M.A.S. S.A. 33000
USINE 300 m²

- 1000 m² de stocks à disposition
- 20000 litres de lubrifiants en stock à tout moment
- 20000 litres de gaz
- 100000 litres de produits divers

Zone Artisanale (Gallien) | PENVENAN - LANNION
02 96 91 16 07

YAMAHA **CARTELLI** **BRASSERIE** **SCOUTER**

contact@nauti-breiz.com www.nauti-breiz.com

RECUPERATION APRES DEBARRAQUEMENT

VENIR RECUPERER NOTRE NOUVELLE BOUTIQUE A LANNION

Road Point de Saint-Malo - 22300 LANNION

02 96 91 16 07

CAMPER
 20' x 6'50"

www.camper.com

Brice
Yacht
 Yachting

Gabriel Le Roy
 Directeur

06 81 77 20 75
 02 96 23 84 46

E.C. Côte de Grand-Roc
 22700 TRÉGARTEL
bricel@briceyacht.fr
www.briceyacht.com

YACHTING **VELOCIPÈDE** **YACHTING**

Marées de la saison 2019 - MAI

MAI

	☐ Pleines mers						☐ Basses mers			
	Matin h-mn	haut. m	Coef.	Soir h-mn	haut. m	Coef.	Matin h-mn	haut. m	Soir h-mn	haut. m
1 M	05:07	7.80	056	17:35	8.00	061	11:29	2.90	23:51	2.00
2 J	05:50	8.25	066	18:15	8.40	071	---	---	12:10	2.60
3 V	06:30	8.65	075	18:52	8.75	079	00:30	2.35	12:48	2.05
4 S	07:08	8.90	083	19:28	9.00	086	01:08	1.95	13:25	1.75
5 D	07:45	9.10	088	20:02	9.15	089	01:44	1.70	14:00	1.55
6 L	08:21	9.15	090	20:36	9.20	090	02:19	1.55	14:35	1.50
7 M	08:56	9.10	089	21:10	9.10	087	02:54	1.50	15:10	1.60
8 M	09:32	8.90	084	21:45	8.90	081	03:30	1.65	15:47	1.85
9 J	10:11	8.60	077	22:24	8.60	071	04:08	1.90	16:26	2.25
10 V	10:55	8.15	066	23:14	8.15	061	04:51	2.30	17:13	2.75
11 S	11:53	7.75	056	---	---	---	05:43	2.75	18:01	3.20
12 D	09:16	7.80	053	13:08	7.45	050	06:50	3.15	19:26	3.50
13 L	01:36	7.60	050	14:36	7.55	052	08:12	3.20	20:51	3.35
14 M	03:04	7.80	056	15:54	7.95	062	09:35	2.90	22:08	2.90
15 M	04:17	8.25	067	16:57	8.45	073	10:44	2.35	23:12	2.30
16 J	05:18	8.70	079	17:51	8.90	084	11:43	1.85	---	---
17 V	06:13	9.05	088	18:40	9.20	092	00:07	1.60	12:03	1.45
18 S	07:01	9.30	094	19:25	9.35	095	00:56	1.45	13:19	1.30
19 D	07:45	9.30	095	20:04	9.40	095	01:40	1.25	14:01	1.30
20 L	08:24	9.25	093	20:40	9.30	091	02:20	1.30	14:39	1.45
21 M	09:00	9.00	087	21:14	9.05	084	02:58	1.45	15:15	1.75
22 M	09:34	8.70	079	21:47	8.70	074	03:34	1.75	15:49	2.15
23 J	10:08	8.30	068	22:21	8.30	063	04:09	2.15	16:24	2.65
24 V	10:44	7.85	057	22:59	7.85	052	04:45	2.65	17:00	3.15
25 S	11:25	7.40	047	23:45	7.45	042	05:25	3.15	17:43	3.65
26 D	---	---	---	12:19	7.05	038	06:13	3.60	18:39	4.00
27 L	00:45	7.10	036	13:30	6.65	035	07:15	3.65	19:52	4.15
28 M	02:00	7.00	035	14:48	6.95	037	08:30	3.85	21:08	4.00
29 M	03:12	7.20	040	15:52	7.30	045	09:39	3.60	22:10	3.60
30 J	04:11	7.55	049	16:44	7.70	054	10:36	3.20	23:02	3.10
31 V	05:02	7.95	059	17:30	8.15	064	11:24	2.75	23:48	2.65

PLAISANCE SERVICE

VENTE & ENTRETIEN Bateaux - Moteurs - Accessoires
 Services Maintenance - Réparation - Garantie - Permis de Navigation

www.plaisanceservice.com - plaisanceservice03@orange.fr
 T. 02 96 23 05 89 - Rte de Focou-Guest - ST-QUAY-FERROS

Jean-Yves BRIGANT
ESPACES VERTS

CLUSES-MURETS-TALUS de pierre sèche
 DALLES-TERRAZZES
 UN-POLY-FLASQUE-BATIME-COUPLES-RELAG
 PROMÈSE BREVETS

Tel: 02 96 22 34 73 14 Liers Courtes PORT-BLANC-PENVENAN

BRETAGNE MARINE
 www.bretagne-marine.com

VENTE Neuf & Occasion / ENTRETIEN / FINANCE
 Un expert à votre service
 pour le plaisir de la navigation !

PAIMPOL 02 96 55 34 48 LÉZARDRIEL 02 96 26 14 71 FERROS-SURSEC 02 96 23 05 89

Daniel LE DORNIC
 Assureur

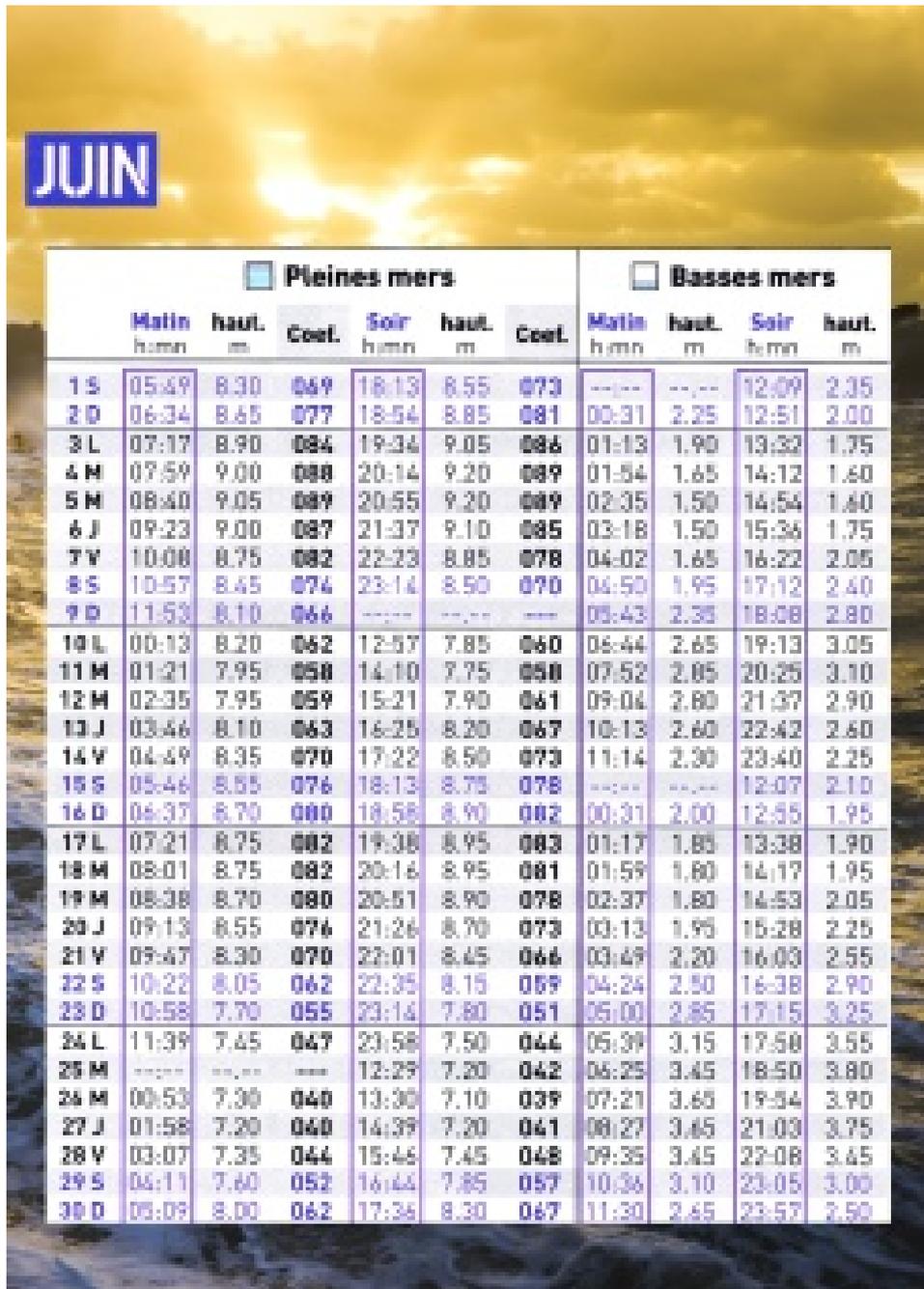
30 rue de la République 94000 Créteil
 01 83 83 02 00
 01 83 83 02 00

Brice Le Roy
 Génér.

06 43 71 43 45
 02 96 91 11 08

Pompe Plastique
 Fil, rive à rive (tranch)
 Centre Moteurs - BREVET
 Centre de Vente Bateau à
 www.briceleroy.com

Marées de la saison 2019- JUIN



	Plaines mers						Basses mers			
	Matin h,mm	haut. m	Coef.	Soir h,mm	haut. m	Coef.	Matin h,mm	haut. m	Soir h,mm	haut. m
1 S	05:49	8.30	069	18:13	8.55	073	---	---	12:09	2.35
2 D	06:34	8.65	077	18:54	8.85	081	00:31	2.25	12:51	2.00
3 L	07:17	8.90	084	19:34	9.05	086	01:13	1.90	13:32	1.75
4 M	07:59	9.00	088	20:14	9.20	089	01:54	1.65	14:12	1.60
5 M	08:40	9.05	089	20:55	9.20	089	02:35	1.50	14:54	1.60
6 J	09:23	9.00	087	21:37	9.10	085	03:16	1.50	15:36	1.75
7 V	10:00	8.75	082	22:23	8.85	078	04:02	1.65	16:22	2.05
8 S	10:57	8.45	074	23:14	8.50	070	04:50	1.95	17:12	2.40
9 D	11:53	8.10	066	---	---	---	05:43	2.35	18:08	2.80
10 L	00:13	8.20	062	12:57	7.85	060	06:44	2.65	19:13	3.05
11 M	01:21	7.95	058	14:10	7.75	058	07:52	2.85	20:25	3.10
12 M	02:35	7.95	059	15:21	7.90	061	09:04	2.80	21:37	2.90
13 J	03:46	8.10	063	16:25	8.20	067	10:13	2.60	22:42	2.60
14 V	04:49	8.35	070	17:22	8.50	073	11:14	2.30	23:40	2.25
15 S	05:46	8.55	076	18:13	8.75	078	---	---	12:07	2.10
16 D	06:37	8.70	080	18:58	8.90	082	00:31	2.00	12:55	1.95
17 L	07:21	8.75	082	19:38	8.95	083	01:17	1.85	13:38	1.90
18 M	08:01	8.75	082	20:16	8.95	081	01:59	1.80	14:17	1.95
19 M	08:38	8.70	080	20:51	8.90	078	02:37	1.80	14:53	2.05
20 J	09:13	8.55	076	21:26	8.70	073	03:13	1.95	15:28	2.25
21 V	09:47	8.30	070	22:01	8.45	066	03:49	2.20	16:03	2.55
22 S	10:22	8.05	062	22:35	8.15	059	04:24	2.50	16:38	2.90
23 D	10:58	7.70	055	23:14	7.80	051	05:00	2.85	17:15	3.25
24 L	11:39	7.45	047	23:58	7.50	044	05:39	3.15	17:58	3.55
25 M	---	---	---	12:29	7.20	042	06:25	3.45	18:50	3.80
26 M	00:53	7.30	040	13:30	7.10	039	07:21	3.65	19:54	3.90
27 J	01:58	7.20	040	14:39	7.20	041	08:27	3.65	21:03	3.75
28 V	03:07	7.35	044	15:46	7.45	048	09:35	3.45	22:08	3.45
29 S	04:11	7.60	053	16:44	7.85	057	10:36	3.10	23:05	3.00
30 D	05:09	8.00	062	17:36	8.30	067	11:30	2.45	23:57	2.50



S.A.R.L. BRIGANT
ESPACES VERTS
 SERVICES A LA PERSONNE (Jardin d'impôts)
 ENTRETIEN PARCS JARDINS - CLADAGE - ARBUSTES
 DÉPOUSSAILLAGE - BRÛLAGE DE BRANCHES

Tel: 02 96 32 62 73 14 Liens Courtes PORT-BLANC-PENVENAN



LE TABLIER
 PIZZA AU FEU DE BOIS
 2 branches
 02 96 32 62 49

10 rue de la mer - 22710 Penvenan

Visite & dégustation



Pierrick Logiou
 Prat-Je-Roué
 22710 Penvenan
 Tél : 02 96 82 67 02
 Fax : 08 00 18 83 83
 E-mail : cidre.pratroue@gmail.com



Tendance Mixte
 coiffeurs & barbiers
 Penvenan tél : 02 96 82 77 23

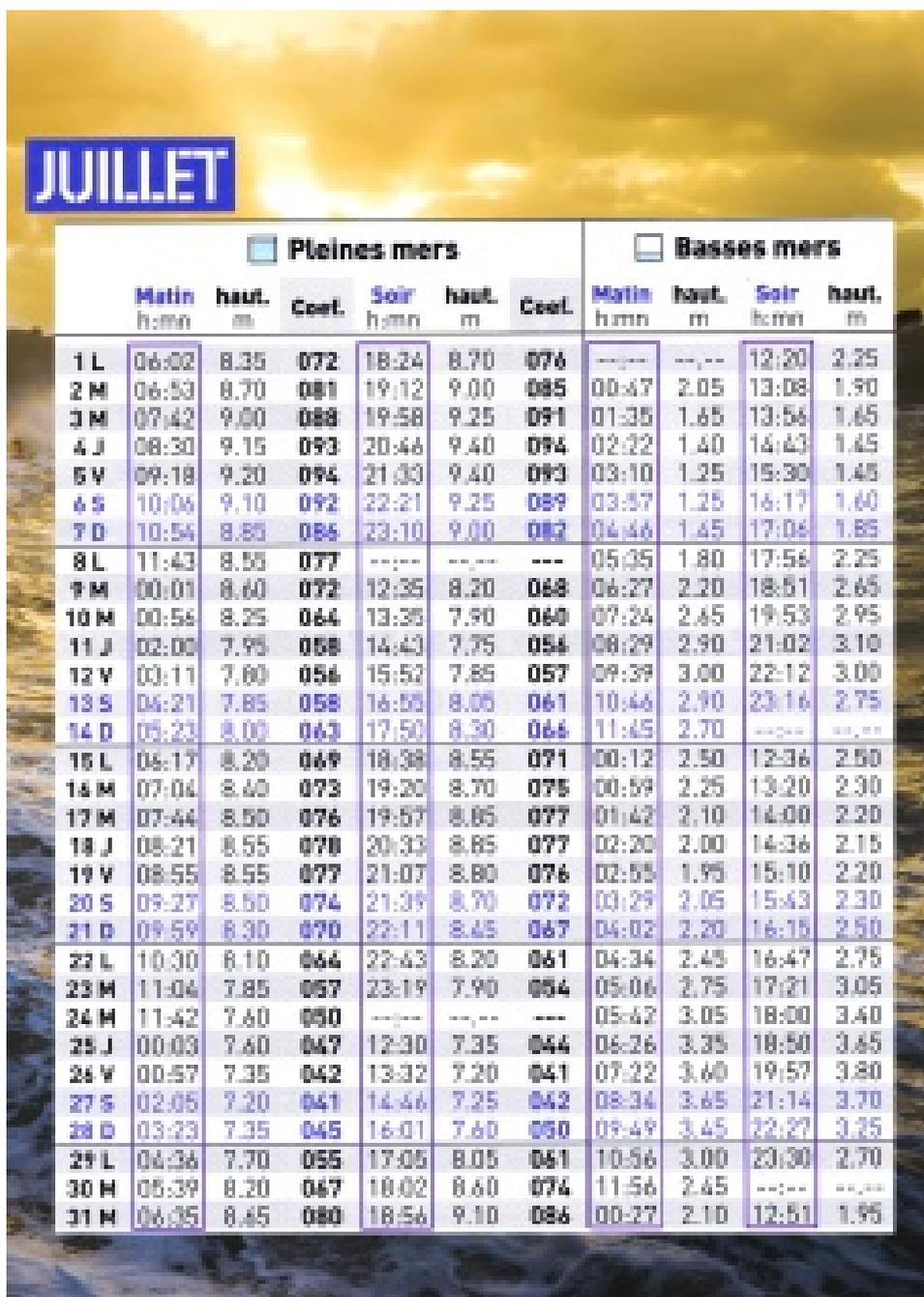
GRAND HOTEL PORT-BLANC
 VUE PISCINAIRE SUR LA MER
02 96 92 66 52
 HOTEL-BAR-RESTAURANT-PENNYNE

www.grandhotelportblanc.com
 bigrandhotelportblanc@gmail.com
 1, boulevard de la mer - 22710 Penvenan



macron
 TECHNICALSPORTSWEAR
 ITALY 1971

M arées de la saison 2019 - JUILLET



	☑️ Pleines mers						☐ Basses mers			
	Matin h:mm	haut. m	Coef.	Soir h:mm	haut. m	Coef.	Matin h:mm	haut. m	Soir h:mm	haut. m
1 L	06:02	8.35	072	18:24	8.70	076	---	---	12:20	2.25
2 M	06:53	8.70	081	19:12	9.00	085	00:47	2.05	13:08	1.90
3 M	07:42	9.00	088	19:58	9.25	091	01:35	1.85	13:56	1.65
4 J	08:30	9.15	093	20:46	9.40	094	02:22	1.60	14:43	1.45
5 V	09:18	9.20	094	21:33	9.40	093	03:10	1.25	15:30	1.45
6 S	10:06	9.10	092	22:21	9.25	089	03:57	1.25	16:17	1.60
7 D	10:54	8.85	085	23:10	9.00	082	04:46	1.45	17:04	1.85
8 L	11:43	8.55	077	---	---	---	05:35	1.80	17:56	2.25
9 M	00:01	8.60	072	12:35	8.20	068	06:27	2.20	18:51	2.65
10 M	00:56	8.25	064	13:35	7.90	060	07:24	2.65	19:53	2.95
11 J	02:00	7.95	058	14:43	7.75	054	08:29	2.90	21:02	3.10
12 V	03:11	7.80	054	15:52	7.85	057	09:39	3.00	22:12	3.00
13 S	04:21	7.85	058	16:58	8.05	061	10:46	2.90	23:16	2.75
14 D	05:23	8.00	063	17:50	8.30	066	11:45	2.70	---	---
15 L	06:17	8.20	069	18:38	8.55	071	00:12	2.50	12:36	2.50
16 M	07:04	8.60	073	19:20	8.70	075	00:59	2.25	13:20	2.30
17 M	07:44	8.50	076	19:57	8.85	077	01:42	2.10	14:00	2.20
18 J	08:21	8.55	078	20:33	8.85	077	02:20	2.00	14:36	2.15
19 V	08:55	8.55	077	21:07	8.80	076	02:55	1.95	15:10	2.20
20 S	09:27	8.50	074	21:39	8.70	072	03:29	2.05	15:43	2.30
21 D	09:59	8.30	070	22:11	8.45	067	04:02	2.20	16:15	2.50
22 L	10:30	8.10	064	22:43	8.20	061	04:34	2.45	16:47	2.75
23 M	11:04	7.85	057	23:19	7.90	054	05:06	2.75	17:21	3.05
24 M	11:42	7.60	050	---	---	---	05:42	3.05	18:00	3.40
25 J	00:03	7.60	047	12:30	7.35	044	06:26	3.35	18:50	3.65
26 V	00:57	7.35	042	13:32	7.20	041	07:22	3.60	19:57	3.80
27 S	02:05	7.20	041	14:44	7.25	042	08:34	3.65	21:14	3.70
28 D	03:23	7.35	045	16:01	7.60	050	09:49	3.45	22:27	3.35
29 L	04:36	7.70	055	17:05	8.05	061	10:56	3.00	23:30	2.70
30 M	05:39	8.20	067	18:02	8.60	074	11:56	2.45	---	---
31 M	06:35	8.45	080	18:56	9.10	086	00:27	2.10	12:51	1.95



Chez Constance
Restaurant - crêperie
 Tels - Dinards - Gues - Canots
 02 95 43 24 00 certificat sanitaire en vigueur
 4 places assises Particuliers / Réservations
PLORNEVICANT



Les Amoureux D'ici

Patis pâtisseries d'ici
 L'atelier de Constance Ben Guedir
 10 rue de la Gare
 56100 PENNEN
 02 97 99 11 77



Barrière de  Sables-Bleues

Tel. 02 96 77 02 25 Fax. 02 96 77 04 99
 Mail. Mh.moulin@orange.fr

NE NEF BILOU DE LA GUESIA
 Pâtisseries

8, avenue des Promesses / Bordenave
 56100 PENNEN
 02 97 99 11 77

Crêperie

Gloster
 Bar
 Terrasse

10 rue de la Gare
 56100 PENNEN
 02 97 99 11 77



Les Dunes
 restaurant

14 rue des Dunes 22118 Port-Briand
 spécialités de la mer pour l'événement
 contact : 02 96 43 15 07
 Tél. : 02 96 43 15 07



LE BARATIN
BAR PMU

- Restauration Rapide
- Club de Billard - Jeux
- Cyber Café - Wifi
- Salle de Réunion

02 96 83 43 30
1, Place de l'église PENNEN

Carrefour
market

56100 PENNEN
 Tél. 02 96 72 44 00
 02 96 72 44 00

CRÈPES EN CONFECTIONNÉS À 1,99€
 LE SPANAKIS MÀ 1,99€ À 1,49€

02 96 72 44 00

Location de véhicules utilitaires, distributeur de billets, parking, pharmacie, photocopier, bureau multimédia, carrefour 24/24



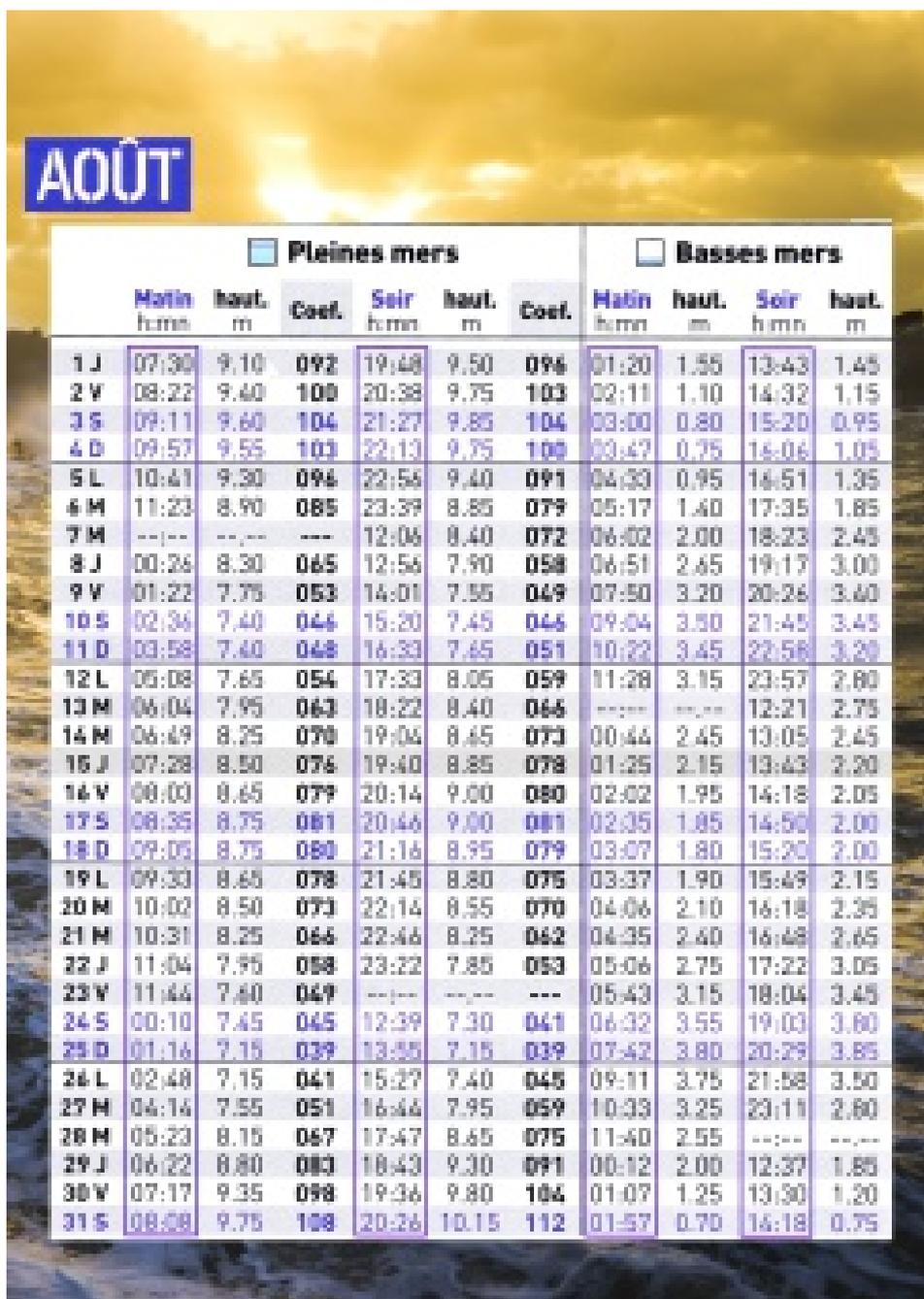
LA GOUTTE D'Ô
 ARTISAN FLEURISTE

15, rue de la Gare
 56100 PENNEN
 Tél. : 02 96 83 18 00
 Fax. : 02 96 83 07 22

Florissateurs fleuristes



Marées de la saison 2019 - AOUT



	Plaines mers						Basses mers			
	Matin heure	haut. m	Coef.	Soir heure	haut. m	Coef.	Matin heure	haut. m	Soir heure	haut. m
1 J	07:30	9,10	092	19:48	9,50	096	01:20	1,55	13:43	1,45
2 V	08:22	9,40	100	20:38	9,75	103	02:11	1,10	14:32	1,15
3 S	09:11	9,60	104	21:27	9,85	104	03:00	0,80	15:20	0,95
4 D	09:57	9,55	103	22:13	9,75	100	03:47	0,75	16:06	1,05
5 L	10:41	9,30	096	22:56	9,40	091	04:33	0,95	16:51	1,35
6 M	11:23	8,90	085	23:39	8,85	079	05:17	1,40	17:35	1,85
7 M	---	---	---	12:06	8,40	072	06:02	2,00	18:23	2,45
8 J	00:26	8,30	065	12:56	7,90	058	06:51	2,65	19:17	3,00
9 V	01:22	7,75	053	14:01	7,55	049	07:50	3,20	20:26	3,60
10 S	02:34	7,40	046	15:20	7,45	046	09:04	3,50	21:45	3,45
11 D	03:58	7,40	046	16:33	7,65	051	10:22	3,45	22:58	3,20
12 L	05:08	7,65	054	17:33	8,05	059	11:28	3,15	23:57	2,80
13 M	06:04	7,95	063	18:22	8,40	066	---	---	12:21	2,75
14 M	06:49	8,25	070	19:04	8,65	073	00:44	2,45	13:05	2,45
15 J	07:28	8,50	076	19:40	8,85	078	01:25	2,15	13:43	2,20
16 V	08:03	8,65	079	20:14	9,00	080	02:02	1,95	14:18	2,05
17 S	08:35	8,75	081	20:46	9,00	081	02:35	1,85	14:50	2,00
18 D	09:05	8,75	080	21:16	8,95	079	03:07	1,80	15:20	2,00
19 L	09:33	8,65	078	21:45	8,80	075	03:37	1,90	15:49	2,15
20 M	10:02	8,50	073	22:14	8,55	070	04:06	2,10	16:18	2,35
21 M	10:31	8,25	066	22:46	8,25	062	04:35	2,40	16:48	2,65
22 J	11:04	7,95	058	23:22	7,85	053	05:06	2,75	17:22	3,05
23 V	11:44	7,40	047	---	---	---	05:43	3,15	18:04	3,45
24 S	00:10	7,45	045	12:39	7,30	041	06:32	3,55	19:03	3,80
25 D	01:16	7,15	039	13:55	7,15	039	07:42	3,80	20:29	3,85
26 L	02:48	7,15	041	15:27	7,40	045	09:11	3,75	21:58	3,50
27 M	04:14	7,55	051	16:44	7,95	059	10:33	3,25	23:11	2,80
28 M	05:23	8,15	067	17:47	8,65	075	11:40	2,55	---	---
29 J	06:22	8,80	080	18:43	9,30	091	00:12	2,00	12:37	1,85
30 V	07:17	9,35	098	19:36	9,80	104	01:07	1,25	13:30	1,20
31 S	08:08	9,75	108	20:26	10,15	112	01:57	0,70	14:18	0,75

— COIFFURE —
Cécile ROYANT
 Avec ou sans rendez-vous
 11 rue de la Poste
 22710 PENVÉNAN Tél. 02 96 92 72 48

GARAGE Laurent BROUDIC
 Réparation routes marquées - vente véhicules neufs & occasion

 200 avenue
 22710 Penvenan
 Tél. 02 96 92 90 78 - 95 10 10 10 87

Christine et Gary JAMMET
 Coiffeurs

 1 rue de la Poste
 22710 Penvenan
 06 60 15 49 02

TERROIR
 La Boulangerie du Terroir
 1 rue du Général de Gaulle
 22710 Penvenan
 La Boulangerie du Terroir & Boulanger
 02 96 45 37 23

MATÉRIEL MÉDICAL
 Location et vente pour le matériel à domicile

 • Lit médicalisé
 • Aide à la marche
 • Petits accessoires
 1 rue Général de Gaulle
 22710 PENVENAN
Tél. 02 96 92 65 70

Penvenan Optic
 5 Ans PERRODANT

 18 rue de Tréguier
 22710 Penvenan
 02 96 92 71 11
 penvenanoptique.fr
 www.penvenanoptique.fr
 Opticien optométriste
 Magasin agréé toutes marques

Pompes Funèbres Lannionnaises

 Marbrerie A. Quinquès
 02 96 46 72 72

Entreprise BASTARD
 E. Marguès
 22280 PLOUQUEL


M arées de la saison 2019 - SEPTEMBRE

SEPTEMBRE

	☑️ Pleines mers						☐ Basses mers			
	Matin h:m	haut. m	Coef.	Soir h:m	haut. m	Coef.	Matin h:m	haut. m	Soir h:m	haut. m
1 D	08:56	9.95	113	21:12	10.20	113	02:45	0.40	15:04	0.55
2 L	09:39	9.90	111	21:55	10.00	107	03:30	0.40	15:47	0.65
3 M	10:19	9.80	102	22:35	9.55	096	04:12	0.70	16:29	1.05
4 M	10:56	9.10	088	23:12	8.90	080	04:53	1.30	17:09	1.70
5 J	11:33	8.45	071	23:53	8.20	062	05:33	2.05	17:51	2.45
6 V	---	---	---	12:17	7.85	054	06:16	2.85	18:41	3.20
7 S	00:45	7.50	047	13:19	7.35	042	07:10	3.55	19:49	3.75
8 D	02:03	7.05	030	14:49	7.15	030	08:30	3.95	21:21	3.85
9 L	03:39	7.05	040	16:14	7.40	044	10:01	3.90	22:41	3.50
10 M	04:53	7.45	049	17:16	7.90	055	11:11	3.40	23:39	2.95
11 M	05:47	7.90	060	18:03	8.35	065	---	---	12:03	2.90
12 J	06:30	8.30	069	18:43	8.70	074	00:25	2.50	12:44	2.45
13 V	07:06	8.60	077	19:18	8.95	080	01:03	2.10	13:21	2.15
14 S	07:39	8.85	082	19:51	9.10	084	01:38	1.85	13:54	1.90
15 D	08:10	8.95	085	20:22	9.20	085	02:10	1.70	14:25	1.80
16 L	08:39	9.00	085	20:51	9.15	085	02:41	1.65	14:54	1.80
17 M	09:07	8.95	083	21:19	9.00	082	03:10	1.70	15:23	1.85
18 M	09:34	8.80	079	21:47	8.75	076	03:38	1.90	15:51	2.05
19 J	10:02	8.55	072	22:17	8.40	068	04:04	2.15	16:20	2.40
20 V	10:32	8.20	063	22:51	8.00	058	04:37	2.55	16:52	2.80
21 S	11:09	7.80	052	23:37	7.50	047	05:12	3.05	17:32	3.30
22 D	---	---	---	12:03	7.60	042	05:58	3.55	18:30	3.75
23 L	00:47	7.15	039	13:23	7.15	037	07:09	3.90	19:59	3.90
24 M	02:26	7.10	039	15:05	7.35	044	08:46	3.90	21:39	3.50
25 M	04:00	7.55	051	16:28	8.00	060	10:16	3.35	22:57	2.70
26 J	05:09	8.30	069	17:32	8.75	078	11:24	2.50	23:57	1.85
27 V	06:07	9.00	087	18:27	9.50	096	---	---	12:21	1.70
28 S	07:00	9.60	103	19:19	10.00	108	00:50	1.05	13:12	1.00
29 D	07:49	10.00	113	20:07	10.30	115	01:38	0.55	13:59	0.60
30 L	08:34	10.15	116	20:51	10.30	115	02:24	0.30	14:43	0.45


COURTIER CRÉDIT .com
 Gladys LE GUENET
 Courtier
 06 44 36 77 19
gladysle@portblanc-courier-credit.com
 Pour 0€01 : 02 99 54 48 48
 34 rue de Saint Marc - 22200 LA ROCHE

Centre Nautique de Port Blanc

 50 rue de la mer
 22150 P. PORTBLANC
 Tel : 02 96 92 84 60
 0037760 - contact@portblanc-club.com
 056 - 1 - 8000 - 1000

Michel
 Jardinier paysagiste
 Paysages, Viveries, Rendiments,
 entretien de jardins, et autres
 petits travaux

 04 94 08 16 87
michel@portblanc.com

PLATRERIE - ISOLATION
Gilles TREBOUTA

Z.A. KERMARIA-SOLARD
02.96.38.41.66

MENUISERIE PVC-ALU-BOIS
LE TUMI Erwan


 Travaux Plomberie
 Cloisons - Peinture
PORT BLANC 02 96 92 70 67


EMC
 ENTREPRISE MULTISERVICE
22
ALLAN GAUTHIER

 11 rue de Treboul
 22100 LA ROCHE
 Tél: 02 96 91 02 02
 Fax: 02 96 91 02 70
 Mail: emc@orange.fr

Camping Les Hauts de Port Blanc ***

 Isabelle et Michel Gauthier
 13 rue de Kermariaquès
 22150 PORTBLANC
 Tel. 02 96 92 84 72
contact@portblanc.com

Crédit Mutuel de Bretagne
LA banque à qui parler
AGENCE DE PORTBLANC 0296926701

M arées de la saison 2019 - OCTOBRE

OCTOBRE

	☑ Pleines mers						☐ Basses mers			
	Matin	haut.	Coef.	Soir	haut.	Coef.	Matin	haut.	Soir	haut.
	heures	m		heures	m		heures	m	heures	m
1 M	09:15	10.00	112	21:32	10.00	107	03:07	0.60	15:25	0.65
2 M	09:52	9.65	102	22:08	9.45	094	03:47	0.80	16:04	1.10
3 J	10:26	9.10	084	22:43	8.80	077	04:25	1.45	16:42	1.80
4 V	11:00	8.50	049	23:21	8.05	059	05:02	2.25	17:21	2.55
5 S	11:40	7.80	051	---	---	---	05:42	3.10	18:07	3.35
6 D	00:11	7.35	043	12:41	7.25	037	06:32	3.80	19:13	3.90
7 L	01:30	6.85	034	14:14	7.00	030	07:53	4.25	20:50	4.05
8 M	03:12	6.90	036	15:45	7.25	040	09:33	4.15	22:14	3.70
9 M	04:28	7.30	045	16:48	7.75	051	10:44	3.65	23:11	3.15
10 J	05:20	7.85	057	17:35	8.20	042	11:34	3.05	23:55	2.60
11 V	06:01	8.30	067	18:14	8.65	072	---	---	12:15	2.55
12 S	06:34	8.65	076	18:49	8.95	080	00:33	2.20	12:51	2.20
13 D	07:09	8.90	082	19:23	9.15	085	01:08	1.90	13:25	1.90
14 L	07:41	9.05	084	19:55	9.25	087	01:41	1.70	13:54	1.75
15 M	08:11	9.15	088	20:25	9.20	087	02:12	1.60	14:27	1.70
16 M	08:40	9.10	084	20:55	9.10	085	02:42	1.65	14:57	1.75
17 J	09:08	9.00	082	21:24	8.85	079	03:12	1.80	15:27	1.95
18 V	09:37	8.75	075	21:54	8.50	071	03:42	2.10	15:58	2.25
19 S	10:09	8.40	064	22:34	8.10	041	04:14	2.50	16:33	2.65
20 D	10:49	8.00	055	23:23	7.60	050	04:52	2.95	17:14	3.15
21 L	11:45	7.55	045	---	---	---	05:41	3.50	18:15	3.60
22 M	00:34	7.20	041	13:06	7.30	040	06:53	3.90	19:44	3.75
23 M	02:13	7.20	042	14:47	7.50	047	08:29	3.85	21:21	3.35
24 J	03:44	7.70	054	16:09	8.10	062	09:57	3.25	22:37	2.60
25 V	04:50	8.40	071	17:12	8.85	080	11:05	2.45	23:34	1.80
26 S	05:44	9.10	088	18:07	9.45	095	12:00	1.70	---	---
27 D	05:37	9.60	101	17:57	9.90	106	00:28	1.15	11:50	1.10
28 L	06:24	9.90	109	18:44	10.10	111	00:16	0.70	12:37	0.75
29 M	07:08	10.00	111	19:27	10.00	109	01:01	0.60	13:20	0.70
30 M	07:47	9.85	106	20:07	9.70	102	01:42	0.75	14:01	0.90
31 J	08:23	9.55	094	20:43	9.20	090	02:21	1.15	14:38	1.30

Marées de la saison 2019 - NOVEMBRE

NOVEMBRE

	☑ Pleines mers						☐ Basses mers			
	Matin h:mm	haut. m	Coef.	Soir h:mm	haut. m	Coef.	Matin h:mm	haut. m	Soir h:mm	haut. m
1 V	08:57	9.05	082	21:17	8.60	075	02:58	1.75	15:17	1.90
2 S	09:32	8.50	067	21:55	7.95	059	03:34	2.45	15:55	2.60
3 D	10:11	7.90	051	22:42	7.35	044	04:13	3.15	16:38	3.30
4 L	11:06	7.35	039	23:51	6.90	034	05:00	3.60	17:36	3.85
5 M	---	---	---	12:26	7.05	033	06:09	4.25	19:00	4.10
6 M	01:34	6.85	034	13:56	7.10	036	07:43	4.30	20:26	3.90
7 J	02:42	7.15	041	15:03	7.65	046	08:59	3.90	21:28	3.45
8 V	03:38	7.60	051	15:54	7.95	056	09:53	3.40	22:15	2.95
9 S	04:21	8.10	061	16:37	8.35	066	10:37	2.85	22:56	2.45
10 D	04:59	8.50	071	17:15	8.70	075	11:15	2.45	23:33	2.10
11 L	05:35	8.80	078	17:52	8.95	081	11:52	2.10	---	---
12 M	06:10	9.05	084	18:27	9.10	085	00:08	1.85	12:27	1.85
13 M	06:43	9.15	087	19:01	9.15	087	00:43	1.75	13:01	1.75
14 J	07:15	9.20	087	19:35	9.10	086	01:16	1.70	13:34	1.70
15 V	07:47	9.10	084	20:09	8.90	082	01:50	1.60	14:08	1.85
16 S	08:21	8.95	079	20:45	8.60	075	02:24	2.00	14:44	2.05
17 D	08:59	8.65	070	21:27	8.25	066	03:02	2.35	15:25	2.65
18 L	09:44	8.25	061	22:20	7.80	056	03:45	2.80	16:12	2.85
19 M	10:42	7.90	052	23:30	7.50	049	04:37	3.25	17:14	3.25
20 M	11:56	7.65	048	---	---	---	05:47	3.55	18:32	3.35
21 J	00:55	7.50	049	13:23	7.75	053	07:09	3.55	19:56	3.15
22 V	02:17	7.80	057	14:42	8.15	063	08:30	3.15	21:10	2.60
23 S	03:24	8.35	070	15:47	8.70	076	09:38	2.55	22:11	2.00
24 D	04:21	8.90	083	16:43	9.15	088	10:36	1.95	23:04	1.50
25 L	05:12	9.30	092	17:35	9.45	096	11:28	1.45	23:53	1.25
26 M	05:59	9.55	098	18:22	9.60	099	---	---	12:15	1.20
27 M	06:42	9.65	099	19:05	9.50	098	00:38	1.15	12:59	1.15
28 J	07:27	9.55	096	19:44	9.30	093	01:19	1.30	13:40	1.25
29 V	07:59	9.35	089	20:21	8.95	085	01:58	1.55	14:18	1.55
30 S	08:35	9.00	080	20:57	8.55	074	02:35	1.95	14:56	2.00

Marées de la saison 2019 - DECEMBRE

DÉCEMBRE

	Pleines mers						Basses mers			
	Matin heures	haut. m	Coef.	Soir heures	haut. m	Coef.	Matin heures	haut. m	Soir heures	haut. m
1 D	09:11	8.60	048	21:34	8.05	062	03:12	2.45	15:34	2.50
2 L	09:49	8.10	056	22:16	7.60	050	03:50	3.00	16:14	3.05
3 M	10:33	7.65	045	23:08	7.20	041	04:32	3.55	17:01	3.55
4 M	11:32	7.30	038	---	---	---	05:24	3.95	18:00	3.85
5 J	00:15	6.95	036	12:43	7.10	035	06:32	4.15	19:13	3.95
6 V	01:31	7.00	037	13:57	7.20	039	07:49	4.10	20:24	3.75
7 S	02:38	7.30	043	14:59	7.50	047	08:55	3.75	21:23	3.35
8 D	03:31	7.70	052	15:51	7.90	057	09:49	3.30	22:12	2.95
9 L	04:17	8.10	061	16:37	8.30	066	10:35	2.85	22:55	2.50
10 M	04:59	8.50	070	17:20	8.60	074	11:18	2.45	23:36	2.20
11 M	05:39	8.80	078	18:01	8.85	081	11:58	2.10	---	---
12 J	06:18	9.05	083	18:41	9.00	085	00:16	1.95	12:38	1.85
13 V	06:56	9.20	086	19:21	9.05	087	00:55	1.80	13:17	1.70
14 S	07:34	9.25	087	20:01	9.00	086	01:34	1.75	13:57	1.65
15 D	08:14	9.15	085	20:44	8.85	082	02:15	1.85	14:39	1.75
16 L	08:57	9.00	079	21:30	8.55	076	02:57	2.05	15:24	2.00
17 M	09:45	8.70	072	22:21	8.25	069	03:44	2.35	16:13	2.30
18 M	10:39	8.35	065	23:21	7.95	062	04:36	2.70	17:09	2.65
19 J	11:41	8.10	059	---	---	---	05:35	3.00	18:13	2.90
20 V	00:29	7.80	058	12:53	7.95	057	06:43	3.15	19:24	2.95
21 S	01:42	7.85	058	14:08	8.05	061	07:56	3.10	20:36	2.80
22 D	02:51	8.10	064	15:18	8.30	067	09:07	2.80	21:43	2.50
23 L	03:53	8.45	071	16:20	8.60	075	10:11	2.40	22:41	2.15
24 M	04:48	8.80	079	17:15	8.80	082	11:07	2.05	23:33	1.90
25 M	05:38	9.05	084	18:04	8.95	086	11:57	1.80	---	---
26 J	06:23	9.20	087	18:48	9.00	088	00:19	1.80	12:42	1.65
27 V	07:03	9.25	087	19:27	9.00	087	01:02	1.75	13:23	1.60
28 S	07:41	9.20	085	20:04	8.85	083	01:41	1.65	14:02	1.70
29 D	08:17	9.05	080	20:40	8.60	077	02:18	2.00	14:39	1.90
30 L	08:52	8.80	073	21:14	8.30	069	02:54	2.30	15:15	2.25
31 M	09:27	8.45	065	21:45	7.95	060	03:30	2.65	15:50	2.45

Notes

Notes

N uméros utiles

SNSM - SECOURS EN MER - DONNER UNE ALERTE

Portable 196
En mer Canal VHF 16

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES MARITIMES

Saint Briec 02 96 68 30 70
Saint Malo 02 99 40 68 30

METEO MARINE

Météo France 3250
www.meteofrance.com

CAPITAINERIE DE PORT-BLANC

Mail : capitainerie@ville-penvenan.fr
Tél : 02 96 92 89 11 (Tél/Fax)



Amicale du Bout du Quai

Association de statut loi
1901 sans but lucratif

Kenavo à 2020



Le Bout du Quai N°9, année 2019